



Conseil municipal

Vendredi 20 mars 2026

Sous la Présidence de Mme Sylvie DHONT puis de Mme Pascale GUAGNI-LE MOING

Présents :

Les conseillers municipaux :

Mesdames Sylvie Dhont, Cécile Pierron, Emilie Roques

Messieurs Stéphane Corgnac, Dominique Goncalvès, Philippe Perez, Eric Terrien.

Rémy Bouchez

Madame Aurore Castagnet, 3ème Adjointe,

Monsieur Aurélien Laurent, 2ème Adjoint

Madame Céline Tréjaut, 1ère Adjointe,

Madame Pascale Guagni Le-Moing, Maire

Secrétaire de séance : Madame Emilie Roques.

Date de la convocation de la séance : le 17/03/2026

Compte rendu du premier conseil municipal d'installation

Début de séance : 8H

La séance est ouverte par Madame Sylvie Dhont, doyenne d'âge, qui, conformément au Code général des collectivités territoriales, préside la séance jusqu'à l'élection du maire.

Madame Émilie Roques, plus jeune conseillère municipale, est désignée secrétaire de séance, conformément à l'usage.

Madame Pascale Guagni Le Moing présente sa candidature au poste de maire. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le vote se déroule à bulletin secret. Au vu des résultats, Madame Pascale Guagni Le Moing est élue maire de la commune de Saint-André-du-Bois à l'unanimité.

Discours du Maire

« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,
Chers habitants de Saint-André-du-Bois,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée aujourd'hui.

C'est un honneur et une grande responsabilité de pouvoir continuer à servir notre commune.

Depuis six ans, nous avons travaillé ensemble pour améliorer notre village : rénovation des bâtiments communaux, entretien de la voirie et des espaces publics, suivi des services scolaires et périscolaires, soutien aux associations et aux initiatives locales. Ces actions témoignent de notre engagement pour une commune proche de ses habitants et efficace dans la gestion de ses projets.

Aujourd'hui, mon objectif est de poursuivre cette dynamique, de continuer à définir des orientations claires pour notre village et de travailler en étroite collaboration avec mes adjoints et l'ensemble du Conseil municipal. Je souhaite que chaque projet soit conduit dans le respect de nos valeurs : proximité, dialogue, transparence et efficacité.

Je compte sur l'engagement de chacun des élus présents ici, sur le soutien loyal de mes adjoints, et sur la participation de tous les habitants pour continuer à faire avancer notre commune dans la cohérence et la continuité de l'action municipale.

Merci à toutes et à tous pour votre confiance. »

Élection des adjoints

Le Maire précise : « Avant de procéder au vote des adjoints, je souhaite rappeler brièvement leur rôle.

Les adjoints sont des collaborateurs directs du Maire et participent pleinement à la mise en œuvre de l'action municipale. Ils contribuent aux décisions du Conseil municipal, assurent des représentations intercommunales et syndicales spécifiques, et peuvent se voir confier des missions ponctuelles au cours du mandat.

Le premier adjoint aura plus particulièrement la responsabilité de l'élaboration du budget communal, du suivi et du contrôle de son exécution.

Les deuxième et troisième adjoints auront plus particulièrement en charge la gestion du patrimoine et des infrastructures communales.

Les adjoints travaillent en coordination étroite avec le Maire, en assurant un lien permanent, en partageant les informations et en rendant compte des missions qui leur sont confiées, afin de garantir la cohérence et la continuité de l'action municipale. »

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création de trois postes d'adjoints.

Une seule liste est présentée, conduite par Madame Céline Tréjaut.

Le vote a lieu à bulletin secret. Cette liste est élue à l'unanimité.

Les adjoints sont :

1ère adjointe : Céline Tréjaut

2ème adjoint : Aurélien Laurent

3ème adjointe : Aurore Castagnet

Le Maire félicite les adjoints pour leur élection. « Je suis ravie d'entamer ce mandat à leurs côtés afin de travailler ensemble au service de la commune.

Je tiens également à adresser un remerciement particulier à Madame Cécile Pierron, adjointe sortante, qui a mené ses missions avec sérieux et fiabilité. »

Les indemnités des adjoints, fixées à 9,85 %, sont votées à l'unanimité.

Charte de l'élu local

Lecture de la charte de l'élu local.

Le Maire ne propose pas de constituer des commissions communales. En effet, l'expérience du précédent mandat a montré que ce fonctionnement n'était pas pertinent : ces commissions multiplient les réunions et créent des doublons dans la circulation de l'information.

Dans la mesure où le conseil municipal manifeste un intérêt pour l'ensemble des sujets, le Maire est favorable à un travail collectif, mené en commun, sur toutes les thématiques.

Désignation des représentants (tous votés à l'unanimité) :

Syndicat mixte Dropt Aval : Pascale Guagni Le Moing (titulaire), Aurore Castagnet (suppléante)

SDEEG : Pascale Guagni Le Moing

CLECT : Pascale Guagni Le Moing

RPI : Pascale Guagni Le Moing, Céline Tréjaut, Émilie Roques et Philippe Perez

Syndicat des eaux : Aurélien Laurent, Aurore Castagnet (titulaires), Sylvie Dhont et Stéphane Cognac (suppléants)

SICTOM : Aurélien Laurent

AGEDI : Pascale Guagni Le Moing (titulaire), Céline Tréjaut (suppléante)

Grands électeurs : Pascale Guagni Le Moing (titulaire), Céline Tréjaut (suppléante)

Calendrier

Conseil municipal (vote du budget) : le 9 avril à 19h

Conseil syndical RPI : lundi 30 mars à 19h, à Saint-Laurent-du-Bois

Conseillers communautaires

Titulaire : Pascale Guagni Le Moing

Suppléante : Céline Tréjaut

Le conseil communautaire d'installation se tiendra le 7 avril à 18h au siège de la Communauté de communes.

Les commissions de la Communauté de communes sont présentées et discutées. Les élus se positionneront lors du conseil municipal du 9 avril.

Vie communale

La fête des élections, dite « maïade », sera célébrée le 30 mai. Un pin sera planté dans le bourg à cette occasion.

Fin de la séance 9H30

Pascale Guagni Le-Moing

Céline Tréjaut

Aurélien Laurent

Aurore Castagnet

Sylvie Dhont

Cécile Pierron

Emilie Roques

Stéphane Corgnac

Dominique Goncalvès

Philippe Perez

Eric Terrien

Rémy Bouchez